

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le lundi 12 septembre 2016 à compter de 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 1717, chemin du Chenal-du-Moine

Les objets de cette demande sont pour le bâtiment principal :

- autoriser une marge de recul arrière de 2,28 mètres au lieu de 10 mètres au règlement de zonage n° 436-2009 de la grille de la zone C-129 ;
- autoriser une marge latérale de 2,44 mètres au lieu de 6 mètres au règlement de zonage n° 436-2009 de la grille de la zone C-129.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 22 août 2016.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et secrétaire-trésorier